

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

NOMINATION DU DOCTEUR FANNIE ONEN EN TANT QUE MEMBRE DU COLLEGE DE L'ACNUSA

Paris, le 15 juin 2022 - L'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (ACNUSA) accueille le Dr Fannie ONEN, médecin spécialiste du sommeil, en tant que membre du collège. Elle succède au Dr Agnès Brion Ducoux qui a piloté le vaste [programme DEBATS](#).

Nommée par [décret du président de la République du 8 juin 2022](#) sur proposition de la ministre de la santé et de la prévention, le Dr Fannie ONEN intègre le collège de l'ACNUSA pour un mandat unique de 6 ans en tant que personnalité compétente en matière de santé humaine.

Médecin spécialiste du sommeil, le Dr Fannie ONEN est responsable de l'Unité de Sommeil de l'Hôpital Ambroise Paré à Paris. Sa formation intègre des spécialisations en gériatrie, neurosciences, physiologie et pathologie du sommeil. Avant ses responsabilités actuelles, elle a été praticienne en gériatrie à l'Hôpital Bichat de 1999 à 2020. Elle est chargée d'enseignement et de coordination du Diplôme Inter-Universitaire de Médecine du Sommeil et Vieillesse à l'Université Paris-Saclay. Elle est, par ailleurs, Professeur au département de médecine de l'Université de Pennsylvanie.



Le Dr Fannie ONEN est l'auteure de plusieurs publications sur le sommeil dont le *Dictionnaire de Médecine du Sommeil*. Spécialiste reconnue, elle est intervenue lors de nombreux congrès internationaux abordant les pathologies du sommeil en général et le syndromes d'apnées du sommeil en particulier.

Les compétences des membres du collège de l'Autorité indépendante lui permettent d'exercer de manière impartiale les missions normatives et consultatives qui lui ont été confiées par la loi pour protéger l'environnement et la santé des personnes exposées, sur et autour des aéroports, aux nuisances sonores et émissions atmosphériques générés par le transport aérien. Les caractéristiques de l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires la qualifient pour être désignée par la France comme l'autorité indépendante compétente pour assurer les fonctions définies à l'article 3 du règlement européen UE 2014/598 (garantir que les décisions relatives à la régulation des activités aéroportuaires sont prises selon une approche équilibrée).

A propos de l'ACNUSA

L'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuares est une autorité administrative indépendante, créée par la loi du 12 juillet 1999. L'ACNUSA est chargée de contrôler l'ensemble des dispositifs de lutte contre les nuisances générées par le transport aérien et le secteur aéroportuaire. Elle peut émettre des recommandations sur toute question relative aux nuisances environnementales sur et autour des aéroports. Elle doit également satisfaire à un devoir d'information et de transparence notamment vis-à-vis des riverains. Outre ses compétences sur l'ensemble des aéroports civils, elle dispose de pouvoirs spécifiques sur 14 principales plateformes, et d'un pouvoir de sanction à l'encontre des compagnies aériennes.

Contact presse : Arnaud BECK
Courriel : arnaud.beck@acnusa.fr
Téléphone : +33 7 61 18 29 65

Contact presse : Aude Vayre
Courriel : aude.vayre@grayling.com
Téléphone : 06 14 64 15 65